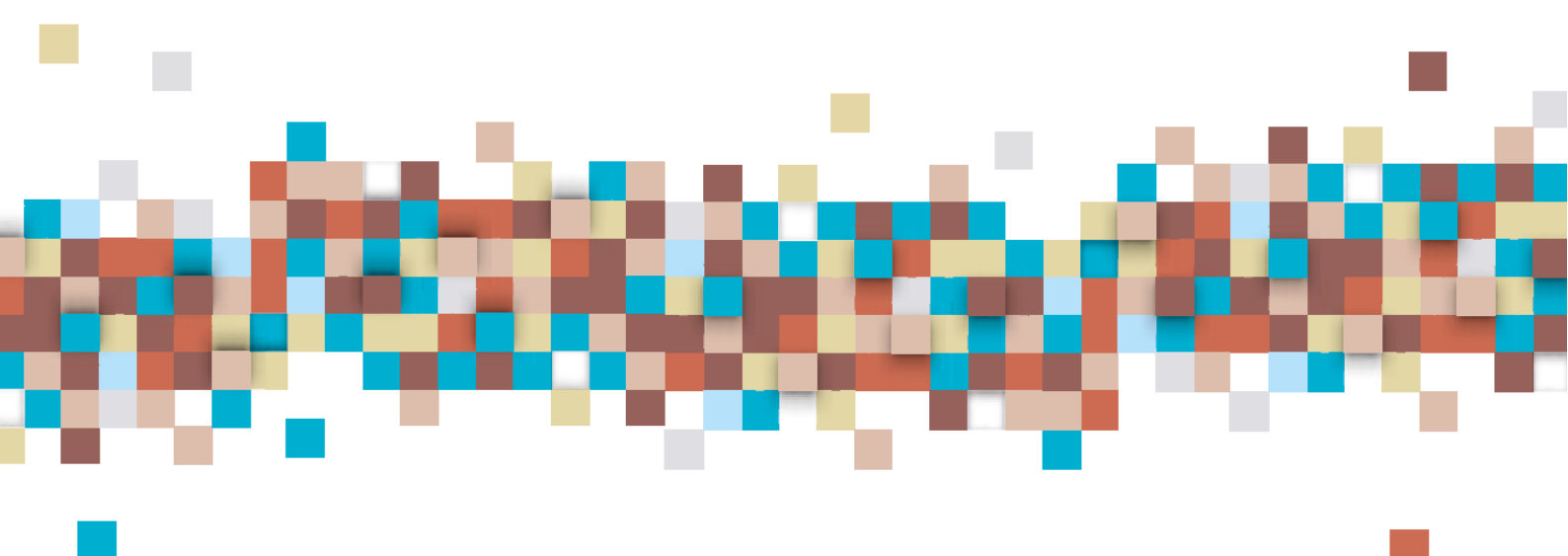


Note de synthèse du groupe
de travail « Approche
intégrée de l'aide aux
personnes sans abri » de la
Concertation Bruxelloise de
l'Aide aux Sans-abri.



la Strada

Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri
Steunpunt thuislozenzorg Brussel

Éditeur responsable

Martin Wagener

La Strada asbl

Centre d'appui au secteur bruxellois
d'aide aux sans-abri

Rue de l'association, 15 - 1000 Bruxelles

T: 02/880.86.89 | www.aideauxsansabri.org

Bruxelles, septembre 2015

Toute reproduction autorisée sous réserve de citer la source.

Dit verslag is beschikbaar in het Nederlands.



Avec le soutien de
la Commission Communautaire Commune

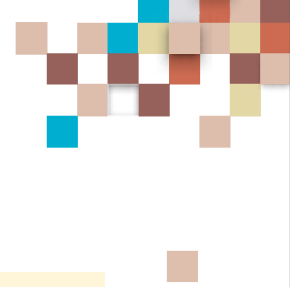


Table des matières

Contexte de cette note	3
1. Vision générale.....	4
2. Améliorer la prévention (dettes, expulsions locatives, violences conjugales, sorties d'institutions, passage à l'âge adulte, etc.) afin de favoriser le maintien dans le logement en apportant des aides et/ou accompagnements appropriés.....	6
3. Afin de mieux répondre aux situations complexes, il est important de renforcer les initiatives qui soutiennent le réseau d'accompagnement autour de la personne ainsi que la concertation intersectorielle (santé mentale, santé, assuétudes, aide aux justiciables, aide à la jeunesse, services sociaux généralistes, migration, handicap, etc.).	8
4. Les migrants qui n'ont actuellement pas accès à la protection sociale en Belgique ont au minimum besoin d'un accès à l'aide médicale (urgente et autre) et doivent trouver des solutions (temporaires) d'hébergement. Il s'agit également de travailler plus largement sur les droits activables de ces personnes.....	12
5. La place des enfants dans le secteur et de la parentalité mérite d'être mieux prise en compte.....	13
6. La diversité de personnes sans abri invite à penser aussi à des solutions adaptées à travers une approche intégrée incluant le logement. Le secteur apporte depuis longtemps des solutions, mais il y a nécessité de renforcer les leviers qui permettent l'accès au logement :	14
7. Les participants soutiennent la nécessité de maintenir et de renforcer un outil d'observatoire et de concertation autonome tel que la Strada qui puisse établir et partager un savoir sur les personnes sans abri, le secteur et les politiques publiques associés.....	16

Contexte de cette note

Lors de la concertation du 13 mars 2015 et **sur base d'une proposition émanant des fédérations AMA, Bico, du CAW Brussel et du Regio-Overleg, la Concertation bruxelloise de l'aide aux sans-abri a décidé de charger la Strada de piloter un nouveau GT.** Il s'agit de se concerter avec l'ensemble des acteurs intéressés par la mise en œuvre d'une approche sectorielle intégrée de l'aide aux personnes sans-abri en RBC. **La Strada a accepté le rôle d'organisateur de ce groupe de travail tout en l'ouvrant à tous les acteurs du secteur et aux plus importantes organisations des secteurs connexes** pour parvenir à une large représentation de toutes les formes de travail.

Ce GT est donc né d'une **volonté de faire entendre et récolter des échos plus larges que de coutume, avec les secteurs connexes sur les enjeux d'une approche intégrée de la gestion du sans-abrisme en RBC.** L'intention a été de mettre en lumière, tant ce qui fonctionne que les manquements mais aussi les différentes tendances et orientations existantes au sein du secteur sans trancher spécifiquement pour l'une ou l'autre. Le travail intersectoriel dans le cadre de ce GT ne s'inscrit pas dans une logique d'évaluation des dispositifs existants mais plutôt dans l'optique de montrer les grands axes et les problématiques récurrentes.

Le GT a fait émerger **un débat public collectif pour parvenir à une vision sectorielle plus large,** il va accompagner les négociations politiques de restructuration du secteur. Le GT a rassemblé le secteur de l'aide aux sans-abri et les secteurs connexes : handicap, santé, services sociaux généralistes, toxicomanie, aide aux justiciables...

Le présent écrit résume les débats tenus lors du GT, il n'est nullement représentatif de la position de chaque acteur. Le but était de parvenir collectivement, à travers une méthodologie efficiente reposant sur la définition d'axes centraux particulièrement importants, à une approche intégrée du sans-abrisme en Région de Bruxelles-Capitale.

Si maintes études et prises de position ont dans le passé, abordé l'état du secteur, ici tout en suivant cette expertise, il était plutôt question de **dégager des lignes de force pour renforcer et mieux articuler l'aide existante à travers une approche intégrée.**

Services ayant participé au groupe de travail : Administration COCOM, AMA, Bataclan, Brussels Platform Armoede, CAW Brussel, Centre Ariane, CIRE, Coordination Aide aux Justiciables – la Strada, CPAS Bruxelles-ville, CPAS Saint Gilles, CPAS Schaerbeek, Diogènes, Dune, Forum Bruxellois de Lutte Contre la Pauvreté, Fédération Bico Federatie, Fédération des services sociaux, Fedito, Front commun des SDF, Hobo vzw, Ilot, Infirmiers de Rue, la Strada, Le nouveau 150, Médecins du Monde, PFCSM-OPGG, Pierre d'Angle, Regio-overleg Thuislozenzorg Brussel, Réseau Hépatite C, Samusocial, De Schutting, SMES-B, STIB (Témoin/observateur), Talita, Un toit à soi/Petits Riens.

1. Vision générale

A l'instar des recommandations de la conférence de consensus¹ sur le sans-abrisme et de l'accord de coopération concernant le sans-abrisme et l'absence de chez soi datant de 2014² (signé par l'Etat fédéral, la Communauté flamande, la Communauté germanophone, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune), il s'agit d'approfondir **une approche globale, transversale et intégrée du sans-abrisme guidée par des droits visant l'intégration (logement, travail, santé, culture, éducation, vie digne, mobilité et espaces publics, etc.)** et qui permet de répondre à la diversité des situations personnelles.

- Le sans-abrisme nécessite une approche qui s'inscrit dans une vision plus globale de la société et des épreuves que doivent affronter ses citoyens. **Face à l'augmentation de la pauvreté et de la précarité**, il s'agit de ne pas perdre de vue que **de nombreux leviers ne se situent pas à proprement parler inclus dans le secteur de l'aide aux sans-abri**. En ce sens, il est primordial d'inclure les approches transversales et la concertation intersectorielle de manière cohérente et efficiente pour **renforcer la protection sociale au sens large**. **L'individualisation des droits sociaux** est à ce titre, non seulement un levier pour renforcer la **protection sociale** des personnes, mais permettrait aussi plus facilement de mettre en place **des projets d'habitat solidaire**.

- Dans cette optique, **le logement n'est pas uniquement le but ultime de l'accompagnement, mais, il peut également être le point de départ d'un accompagnement adéquat**.

- **Certaines catégories de public précarisé ont augmenté** : les personnes sans abri, les Européens sans droit de séjour, les travailleurs pauvres, les familles monoparentales, les migrants en transit (ou non) dans la Région, les personnes âgées, les femmes (mariées) victimes de violence conjugale (et parfois sans accès aux droits), les mariages forcés.

- **Sur le plan de la santé**, l'accompagnement des personnes sans abri doit être beaucoup mieux articulé avec le secteur de la santé (secteur bas seuil, médecine générale et structure hospitalière) et inversement (voir ci-après). Par ailleurs, le droit à la santé pour les personnes qui sortent de prison est limité : il convient de faire cesser le stage d'attente et que la question de la couverture santé des détenus devienne une attribution du ministère de la santé.

- **Le secteur sans-abri s'est toujours profilé comme « généraliste »**, mais ce rôle devient de plus en plus difficile à jouer. Il est assez récent que d'autres secteurs du non-marchand commencent à s'intéresser au public sans-abri. Pourtant, le secteur n'est idéalement qu'un secteur de transit. Des passerelles sont mises en place pour mettre différents intervenants en lien et pour pouvoir faire face au travail exigé. **Un équilibre entre le travail de prévention,**

¹ FEANTSA, *European Consensus Conference on Homelessness: Policy Recommendations of the Jury*, 2010, 32p.

² SERVICE PUBLIC FEDERAL – CHANCELLERIE DU PREMIER MINISTRE, *Accord de coopération concernant le sans-abrisme et l'absence de chez-soi*, 12 mai 2014 (MB 2014/206010)

un accueil en urgence adéquat³ et une volonté d'orientation vers une solution plus stable dans un logement, doivent rester des principes centraux.

- **Travailler durablement la réintégration des personnes sans abri nécessite du temps et des moyens adéquats** en termes de personnel, de cadre de travail, d'infrastructure et de leviers⁴.

- Toute initiative ou dispositif destiné aux personnes sans abri doit **tenir compte de la liberté de la personne** d'influer sur le sens et le type d'aides proposées. Face à un discours sur les droits et les devoirs, il faut retenir que l'intégration n'est pas une obligation pour les personnes sans abri, c'est un devoir pour les politiques publiques d'offrir un cadre qui permet de trouver des solutions.

- **La ville est un espace partagé** par des nombreuses catégories de personnes. Pour ne pas succomber à la tentation de la « chasse aux personnes sans abri » dans les espaces publics, il s'agit de poursuivre la **co-gestion des espaces** partagés dans une optique du **droit à l'espace public** et de la recherche de véritables solutions pour les personnes sans abri. Une collaboration de terrain et l'organisation de formations entre équipes chargées de la sécurité et/ou de prévention et les intervenants médico-sociaux en rue permet de dépasser une vision trop souvent unilatérale. Dans ce cadre, il est par ailleurs important d'améliorer les moyens d'intervention lorsque les personnes sans abri se mettent dans des situations de risque élevé (ex. tunnels des métros, lignes de haute tension).

³ LA STRADA, *Les dispositifs hivernaux d'aide aux sans-abri en Région de Bruxelles-capitale 2013-2014*, Bruxelles, juin 2014, 40 p.

⁴ AMA, *Pour une politique ambitieuse de l'aide aux sans-abri*, 2014, 48p. ; FEDERATION BICO FEDERATIE, *Sans-abri à Bruxelles, pour une approche spécifique*, 2014, 18 p.

2. Améliorer la prévention (dettes, expulsions locatives, violences conjugales, sorties d'institutions, passage à l'âge adulte, etc.) afin de favoriser le maintien dans le logement en apportant des aides et/ou accompagnements appropriés.

Tout d'abord il s'agit de **réaffirmer la raison d'être des dispositifs traditionnels de prévention ancrés dans l'état social** : *le droit à un revenu décent via la sécurité sociale ou l'aide sociale, les soins de santé, l'éducation, l'adresse de référence, la régulation et l'aide au loyer, le droit au logement.*

Assurer une approche intégrée passe par un **accompagnement adapté et renforcé lors des ruptures** (dettes, expulsions locatives légales ou illégales, violences conjugales, sorties d'institutions, passage à l'âge adulte, transition entre formation et emploi, etc.). Veiller à **un meilleur accompagnement lors des transitions** devra permettre un renforcement de la capacité des personnes de franchir une étape de vie sans nécessairement accroître les risques de passer par celle du sans-abrisme. Le logement est aussi efficace comme porte d'entrée de l'accompagnement.

L'accès au CPAS, une priorité. Le rôle des CPAS en tant que premier acteur légal en termes de sans-abrisme doit être renforcé. Même si plusieurs exemples très positifs existent en Région bruxelloise, son action est en général complétée par le secteur associatif. Les CPAS pourront avoir un rôle plus actif en matière de prévention favorisant un ancrage et une aide au niveau des différentes localités.

Le CPAS reste trop souvent encore « une forteresse administrative ». Y aller en tant que personne sans abri requiert souvent l'accompagnement d'un travailleur social. Certains CPAS ont travaillé leur **fonction d'accueil pour favoriser l'accès**, ce sont des pratiques à renforcer et à étendre sur tout le territoire de la Région Bruxelles-Capitale (et ailleurs).

Pour l'instant, l'interdiction des expulsions en période hivernale concerne exclusivement les habitants des logements sociaux. Toute initiative qui vise **le maintien à domicile** (ou un relogement dans un cadre de choix et de qualité) est à privilégier. Comme déjà dit auparavant, **le logement accompagné n'est pas uniquement un outil à la sortie du secteur, mais aussi un outil de prévention** qui permet de lier le maintien à domicile avec une intervention sociale appropriée. **Un accompagnement pluridisciplinaire mobile** pourrait être un outil efficace en matière de prévention, notamment dans les situations les plus complexes.

La population des **CASG/CAP** change depuis 3 à 4 ans et ces structures commencent à s'interroger sur **le type d'accueil qu'elles réservent aux personnes en risque de basculement** vers le sans-abrisme. On constate que les CASG, les CAP et les CAW travaillent finalement beaucoup avec un public sans chez soi, bien plus que ce qu'on l'on imaginait (notamment en matière de prévention), c'est une évolution positive qu'il s'agit de soutenir.



Les services de médiation de dettes sont débordés par les demandes, il est important qu'ils maintiennent un service accessible qui permet de prévenir que les situations financières se dégradent.

L'accès aux services de la police est à renforcer, non seulement pour permettre la mise en ordre des documents administratifs (ex. perte des documents d'identité), mais aussi pour que les personnes sans abri puissent déposer une plainte lorsqu'ils sont confrontés à une injustice.

Prévenir la chute (ou la rechute) à la rue : L'urgence sociale est importante pour offrir, lors des crises pouvant mener au sans-abrisme, un **hébergement ainsi qu'un accompagnement psycho-social adapté** pour permettre aux personnes de trouver « assez vite » des réponses. Pour cela, l'urgence sociale, comme le reste du secteur, a besoin de leviers de sortie. Ici encore, il faut veiller à **un équilibre entre les solutions d'urgence et l'aide apportée par différents services visant l'intégration à long-terme.**

3. Afin de mieux répondre aux situations complexes, il est important de renforcer les initiatives qui soutiennent le réseau d'accompagnement autour de la personne ainsi que la concertation intersectorielle (santé mentale, santé, assuétudes, aide aux justiciables, aide à la jeunesse, services sociaux généralistes, migration, handicap, etc.).

Le constat est posé par le nombre important de personnes en rue cumulant de multiples problématiques, principalement de santé mentale, d'addiction et de différents types de handicaps. Ce public nécessite des solutions inventives et concertées entre les travailleurs des secteurs du social, de la toxicomanie et de la santé mentale. Ces professionnels doivent être soutenus afin de renforcer leurs compétences à accueillir les profils les plus complexes.

L'accès aux hôpitaux, à la psychiatrie et aux centres de cure reste très compliqué, alors que le **décloisonnement** entre la santé mentale, la toxicomanie et les personnes sans abri est constamment interrogé. Par ailleurs, la question de la **continuité des soins** entre public précarisé, hôpitaux, maisons médicales et autres services de l'ambulatoire pose un énorme problème.

L'essence d'une approche intégrée est de faire le lien avec les situations complexes, utiliser les antennes, les services et les dispositifs légaux, les relais existants en termes de logement, d'emploi,... La **diversité des modes d'accueil et d'accompagnement** du secteur sans-abri correspond à une diversité des besoins. Il s'agit d'assurer une meilleure articulation de l'action sur le terrain.

Le temps : Plusieurs recherches ont démontré une corrélation nette entre accompagnement de longue durée et sortie du sans-abrisme. Plus les possibilités d'accompagnement sont longues, plus les « sorties sont acquises ». La question du choix du service ou du type de prise en charge doit rester entre les mains des personnes concernées. Or, la pression pour orienter ces personnes vers des services spécialisés, sans approche globale de la problématique, et dans lesquels elles ne se « retrouvent » pas, devient de plus en plus importante car des résultats rapides sont attendus de la part des politiques. Il faut **sortir de la logique de management des services et plutôt viser le « rétablissement » et se donner le « temps nécessaire » pour aboutir.** Il faut évidemment tenir compte des spécificités, tant en terme de réseau que d'intersectorialité. La « déstigmatisation » et le temps sont des données fondamentales du travail social avec les personnes en situation de grande précarité.



Trois domaines sont particulièrement à renforcer :

- A. La question de l'accueil à bas seuil.** L'accès aux différents services sociaux est bien trop souvent soumis à conditions. Plus d'une catégorie de personnes ne trouvent pas place au sein des structures existantes (toxicomanes, personnes souffrant de troubles psychiatriques, personnes en « double diagnostic », sans-papiers, PMR, ...).
- Il est important de reconnaître de manière adéquate les **centres de jours** non seulement comme offrant des services de base (repas, douches, vestiaires, etc.) mais aussi comme point d'ancrage pour certains publics, ce qui permet la continuité du travail social et médical. D'autres activités socio-culturelles ou sportives permettent également de contrecarrer l'isolement social.
 - Certains centres de jour **accueillent des enfants**, mais des investissements dans l'infrastructure et le personnel sont obligatoires pour offrir un cadre adéquat aux enfants.
 - Les **SCMR (Salles de consommation à moindre risque)** favorisent une approche par la réduction des risques avec accès à bas seuil. Comme de nombreux usagers potentiels de ces services sont aussi sans abri, il s'agit de penser cet outil en **étroite collaboration entre le secteur toxicomanie et sans-abri**.
 - **Ce qui est fondamental, ce n'est pas tant que tous les services s'adaptent au bas-seuil d'accès, mais que les différents services soient adaptés à la diversité des publics.**
- B. La nécessité d'un travail en réseau associé sur le terrain :** Les participants citent différents modèles de travail en réseau permettant l'échange autour des accompagnements concrets sous certaines conditions (permettant anamnèse, connaissance des services fréquentés par les personnes sans abri et l'échange entre professionnels des secteurs connexes).
- Il s'agit de **renforcer les acteurs autour de la personne**, avec les travailleurs sociaux de différents secteurs en visant un accompagnement pluridisciplinaire à long terme.
 - Pour cela, il faut construire **des passerelles structurelles** pour lier tous les secteurs. Exemples de projets existants: RAPS (réseau d'accompagnateurs psychosociaux), Bruggenbouwer, Passerelles, Trajectbegeleiding, réseau WAB (Wallonie/Bruxelles), « outreach », « co-intervention », « clinique de coordination », etc.
- C. Le besoin de concertation intersectorielle et l'articulation entre ces secteurs et services (santé mentale, logement, CPAS et services sociaux associatifs, hôpitaux et soins de santé).**

Le guichet ou le dossier unique – réactions des participants du GT par rapport à une information relayée dans la presse par les ministres de l'aide aux personnes.

Le guichet unique : Si un « guichet d'entrée unique » devait voir le jour à Bruxelles, il ne faut pas perdre de vue que trois niveaux d'actions devraient être coordonnés : le guichet, les accompagnateurs psychosociaux et les services. Dans un tel cas de figure, des « **accompagnateurs psychosociaux mobiles** » **devraient pouvoir intervenir pour faire le lien entre ce guichet unique et les services.** Parallèlement, il faut rester attentif aux différentes personnes sans-abri qui n'entreront pas nécessairement dans un type d'aide. La réintégration nécessite souvent un travail de longue haleine avec des personnes qui paraissent à première vue ne pas être en demande.

Cependant, faire passer les personnes par une porte unique qui n'offrirait pas plus de solutions d'orientations qu'actuellement ne permet pas une meilleure prise en charge. Les participants au GT partagent l'idée qu'un guichet unique d'entrée ne fait sens que s'il est, en corollaire, lié à un dispositif de « sortie unique », soit un **guichet de sortie dédié à trouver les solutions de sortie en termes d'accès au logement** (point de vue logement, administratif et suivi).

Deux expériences de dossier unique existent pour l'instant:

- a.) un e-dossier comme en Communauté flamande, avec information et croisement des données sur les personnes sans abri avec partage d'infos avec les CPAS, pour assurer la continuité du suivi social.
- b.) un dossier unique selon l'axe santé qui vise à assurer le lien de continuité des soins pour des situations complexes (exemple d'Infirmiers de rue).

Dans l'un comme dans l'autre cas, les **questions restent nombreuses** : Est-ce que ce dossier permettra réellement un meilleur accès et un meilleur suivi aux CPAS, aux structures de soins de santé ? Quelles seront les informations partagées et avec qui ? Quelles données pourront être légalement croisées (cf. code pénal art. 458)?

Des intervenants plus proches du secteur de la santé constatent que le partage d'un dossier médical entre acteurs médicaux est nécessaire pour pouvoir assurer une continuité des soins. Trop souvent l'anamnèse est faite dans l'ignorance du passé (médical et vécu) du patient sans abri.

Par contre, il est vrai que la question se pose différemment si un partage de dossiers est envisagé à plus large échelle. Une telle optique de travail permettrait un gain de temps pour les institutions. Une question récurrente s'impose : que fera-t-on avec de telles données si elles sont centralisées ? Rien n'assure qu'elles ne puissent servir à exclure des catégories de personnes jugées moins méritantes que d'autres en termes d'octroi à l'aide sociale et de droits sociaux primaires. Notons par ailleurs qu'aux Pays-Bas, les dossiers sont « partagés » de manière bien plus large (avec la police, les hôpitaux, ...), mais d'un point de vue éthique et juridique, le **secret médical et professionnel** ainsi que le **respect de la vie privée** ne sont plus assurés. Des questionnements similaires ont déjà été évoqués récemment par la conférence des présidents de CPAS et le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté.

Les participants au GT se questionnent fermement sur l'intention de mettre en place un système de dossier unique partagé entre trois secteurs : le secteur sans-abri, les CPAS et les services de santé. Quel sort sera réservé à toutes les personnes qu'on n'arrive pas à atteindre, qui passent entre les mailles du filet et qui ne seront pas recensées ? C'est justement ce public que l'on n'arrive déjà pas à atteindre qui risque de ne pas être mieux pris en charge avec un tel système... Le travail de rue (cf. ligne 0,5) a fait ses preuves par rapport à ce public et cela a été reconnu par maintes recherches. Les moyens qui lui sont octroyés sont à renforcer.

Notons encore que l'utilisation d'un tel système **implique en même temps de grands changements concernant la relation entre le travailleur social et la personne sans abri** (cf. système REGAS utilisé par le CAW Brussel et en Flandre). Les travailleurs sociaux regrettent que le « remplissage du dossier derrière son ordinateur » en présence du bénéficiaire prend le pas sur l'établissement d'une relation de travail social.

Les participants au GT sont convaincus que, si une telle façon de procéder voyait le jour à Bruxelles, elle **n'augmenterait en rien le nombre de places disponibles ni les solutions en termes de logement à la sortie du sans-abrisme**. L'accès aux services n'est pas facilité par un tel système puisque les possibilités d'hébergement et de prise en charge restent identiques. Le risque serait aussi de favoriser ceux qui entrent dans le système et d'oublier ceux qui y échappent. Encore faudrait-il qu'il existe une solution aux différents cas de figure après le passage au guichet unique.

4. Les migrants qui n'ont actuellement pas accès à la protection sociale en Belgique ont au minimum besoin d'un accès à l'aide médicale (urgente et autre) et doivent trouver des solutions (temporaires) d'hébergement. Il s'agit également de travailler plus largement sur les droits activables de ces personnes.

Nombre de personnes n'ont pas droit à l'aide sociale parce qu'elles sont de nationalité étrangère, et cela ne concerne pas seulement des illégaux (cf. citoyens européens). Le public sans-papier trouve peu d'aide. La situation est répétitive et bouchée depuis quelques années. Pour ce public, les **services d'accompagnement et d'accueil de personnes sans abri peuvent difficilement construire un accompagnement psychosocial de fond**. Des doléances ont été maintes fois exprimées à ce sujet. Que fait-on de ce public ? Est-il condamné à rester « hors porte » ?

Même si la plupart des compétences ayant trait à ces personnes se situent au niveau fédéral, il n'empêche que ces personnes sont parfois depuis longtemps installées à Bruxelles et font appel aux services du secteur de l'aide aux personnes sans abri. Leurs **profils sont diversifiés en matière d'âge et de trajectoire**.

Malgré toutes les différentes approches concernant la présence de personnes avec statut irrégulier sur le territoire, il nous semble que **l'Etat belge devrait respecter un minimum d'accueil humanitaire** pour qu'elles puissent se loger dans les dispositifs adaptés et puis s'alimenter, se soigner et se laver. Le **secteur de l'aide aux sans-abri et différents secteurs connexes restent la dernière bouée de sauvetage** pour les personnes en situation misérable. Le secteur doit rester accessible à toute personne en grande précarité.

Les personnes sans abri en situation de séjour irrégulier connaissent souvent fort mal leur situation légale. Des **aides et des conseils juridiques** sont nécessaires pour faire le point sur leur statut et les éventuelles possibilités de solutions.

Il sera également important de viser une meilleure harmonisation des bonnes pratiques des CPAS et une simplification **des procédures d'accès concernant l'AMU** (Aide Médicale Urgente).

On peut également se pencher sur la **question des droits activables**⁵ notamment en ce qui concerne le droit au domicile, travailler dans ce cadre les questions relatives à l'inconditionnalité de l'accueil d'urgence en RBC, aux occupations précaires et aux squats. Il existe des expériences européennes intéressantes en la matière, notamment la méthode de démarches proactives.

⁵ PICUM (PLATFORM FOR INTERNATIONAL COOPERATION FOR UNDOCUMENTED MIGRANTS), *Logement et sans-abrisme des migrants sans papiers en Europe : Développement de stratégies et de bonnes pratiques visant à garantir l'accès au logement et à l'hébergement*, 2013, 27p.

5. La place des enfants dans le secteur et de la parentalité mérite d'être mieux prise en compte.

Sur le long-terme, le secteur a connu une **évolution vers une plus forte présence de familles (surtout de femmes monoparentales) et d'enfants dans le secteur de l'aide aux sans-abri**. Ils sont représentés dans toutes les formes d'hébergement et dans les services d'accueil et d'accompagnement en journée.

- Même si le secteur a **obtenu une expertise** en travaillant avec ce public, les **moyens** humains, infrastructurels et en termes de cadre de travail sont clairement à renforcer afin de mieux sortir les parents et enfants de la pauvreté et pour contrecarrer à long-terme les effets néfastes de cette situations sur le développement des enfants.
- Puis, il s'agit d'intensifier tous les efforts pour parvenir à des **relais intersectoriels avec différents acteurs de l'enfance**, en commençant par l'accompagnement péri-natal, en passant par les crèches, les écoles et les milieux d'accueil extra-scolaires. En ce sens, une plus grande **collaboration intersectorielle avec l'ONE et Kind en Gezin** devrait exister.
- Des **collaborations existantes avec le SAJ/SPJ et le Bijzondere Jeugdzorg** sont à **développer de manière structurelle dans une logique d'aide à la parentalité et de bien-être des enfants/adolescents ainsi que pour assurer la sortie d'institution d'aide à la jeunesse qui évite le passage par le sans-abrisme**. Rappelons que la pauvreté ou la situation de sans-abrisme ne devra pas être un argument de placement d'enfants. Il s'agit de lier l'aide à la parentalité avec le bien-être des enfants, le placement ne pourra être une solution que dans des situations complexes où d'autres moyens sont inadéquats ou ont échoués.

6. La diversité de personnes sans abri invite à penser aussi à des solutions adaptées à travers une approche intégrée incluant le logement. Le secteur apporte depuis longtemps des solutions, mais il y a nécessité de renforcer les leviers qui permettent l'accès au logement⁶ :

- Rendre les **logements privés financièrement plus accessibles** tout en respectant des exigences de qualité du bâti (cf. encadrement des loyers - loyer de référence ; simplifier et appliquer la législation sur le droit de gestion publique, assurer des normes d'habitabilité réalistes compte tenu du bâti bruxellois, mieux encadrer les fermetures d'un logement pour cause d'insalubrité).
- Améliorer le **financement et une extension du cadre des services d'accompagnement à domicile**, des AIPL, des services post-hébergement et des services de soutien au logement développés par le travail de rue.
- **Renforcer l'accès au logement social tout en questionnant les procédures actuelles d'accessibilité** (cf. système dérogatoire spécifique aux personnes sans abri). Il n'est pas question de privilégier les uns au détriment des autres, mais de tenter de faciliter l'accès au logement de ceux qui en sont systématiquement exclus, tout en facilitant la sortie du système de ceux dont la situation ne correspond plus aux critères d'accès parce qu'elle s'est nettement améliorée. Les acteurs soulèvent l'importance de l'accompagnement des personnes et avancent qu'il faudrait en diversifier les conditions et les paramètres.
- **Soutenir d'avantage les Agences Immobilières Sociales**. Il peut être aussi intéressant d'adapter le cadre qui régit les AIS et qui assure la transparence des critères d'accès, de façon à encourager le développement de projets spécifiques à destination des personnes sans abri (cf. habitat solidaire et autre).
- **Augmenter globalement les solutions offertes dans le cadre de l'habitat accompagné et du Housing First**.
- Des projets tels que « **Capteurs de logement** » nécessitent une approche **régionale** concertée entre les secteurs du sans-abrisme et du logement afin d'ouvrir concrètement des possibilités en termes de logement. Il est préférable de viser **un service régional** avec une marge de manœuvre intersectorielle effective pour lever plusieurs freins. Les participants du GT plaident en faveur d'un « guichet de sortie » qui intégrera cette fonction.
- Inviter les **communes/CPAS qui ne mettent pas (encore) en place un accueil spécifique aux personnes sans abri à davantage investir dans les logements de crise et/ou**

⁶ FEDERATION AMA, FAMI-HOME, *Le logement à Bruxelles : quel accès pour les sans-abri ? Actes du colloque du 4 mai 2015*, Bruxelles, 2015, 68p.



de transit ainsi que dans l'accompagnement à domicile pour favoriser le maintien des personnes dans leurs communes d'origine. Comme déjà dit au point 1, il faut viser plus largement la prévention de la perte du logement (cf. prévenir assez tôt les CPAS d'une expulsion) et favoriser des approches d'accompagnement qui aident à trouver un ancrage à long-terme dans un logement abordable, accessible et de qualité.

- Le « **bail glissant** » est un autre outil intéressant. Il est ici entendu comme la possibilité pour une personne de conclure un contrat de transit qui peut glisser vers un contrat de bail « classique » si l'occupation du logement s'est bien déroulée durant le transit.

- Afin d'augmenter les capacités d'action par rapport aux **logements vides**, plusieurs pistes doivent être développées pour faciliter la conclusion de conventions d'occupation précaire. Le droit à la réquisition publique existe en théorie, mais il n'est que trop rarement appliqué.

- Soutenir les **initiatives qui renforcent le lien social au niveau des quartiers** (cf. *isolement social*).

7. Les participants soutiennent la nécessité de maintenir et de renforcer un outil d'observatoire et de concertation autonome tel que la Strada qui puisse établir et partager un savoir sur les personnes sans abri, le secteur et les politiques publiques associés.